Image not found or type unknown

Dédouanement de responsabilité

Par **GIARD Killian**, le **06/08/2018** à **23:43**

Bonjour,

Je prépare la création d'une entreprise locale dans le tourisme pour mettre en avant des gîtes proches de chez moi. Je souhaitais mettre une plateforme en ligne pour permettre aux vacanciers de réserver directement via mon site. La question que je me pose est simple, dans quelles circonstances ma responsabilité est engagée ? Exemple : Si un vacancier réserve une semaine dans un gîte et qu'une fois arrivé sur place il y a un problème dans l'hébergement, suis-je responsable légalement ou est-ce le propriétaire ? L'idée est d'être l'intermédiaire des vacanciers pour faire les démarches pour eux donc j'aimerais savoir mon degré d'implication, et en fonction de celui-ci, quelles solutions puis-je mettre en place (contrats, attestations etc...) pour parer ce problème.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **07/08/2018** à **09:45**

Bonjour,

Vous avez une présomption de responsabilité qu pèse sur vous en tant que commerçant et vous avez une obligation d'assurances qui vous incombe. Voyez donc votre CCI et votre assureur.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés